

Immatriculations des véhicules routiers neufs

En Guadeloupe

En 2013



En 2013, la Guadeloupe a enregistré 16 389 immatriculations de véhicules neufs, soit un recul de 6 % par rapport à 2012. C'est la sixième année consécutive de baisse.

Les voitures particulières représentent la majorité des ventes. Elles ont baissé de 5 % par rapport à 2012. Les Guadeloupéens privilégient la motorisation gazole, en baisse de 3,7 points par rapport à 2012. L'achat des véhicules d'origine étrangères et de cylindrée de moins de 7 CV reste leur préférence.

Les immatriculations des véhicules destinés aux transports de personnes ont chuté de 20 % sur un an.

Entre 2012 et 2013, le marché des véhicules de transports de marchandises connaît une faible augmentation de 1%. Les tracteurs routiers ont doublé sur cette période.

Les ventes de motocyclettes sont en repli.



En 2013, 16 389 véhicules neufs ont été immatriculés en Guadeloupe¹, soit une baisse de 6 % par rapport à 2012. C'est le plus faible volume enregistré depuis 2003.

Les immatriculations de voitures particulières neuves représentent 76 % de l'ensemble. Bien que l'année 2013 soit en baisse de -5,2 % par rapport à 2012 pour ces immatriculations, elle a été marquée par une augmentation forte en fin d'année, avec 46 % entre octobre et décembre.

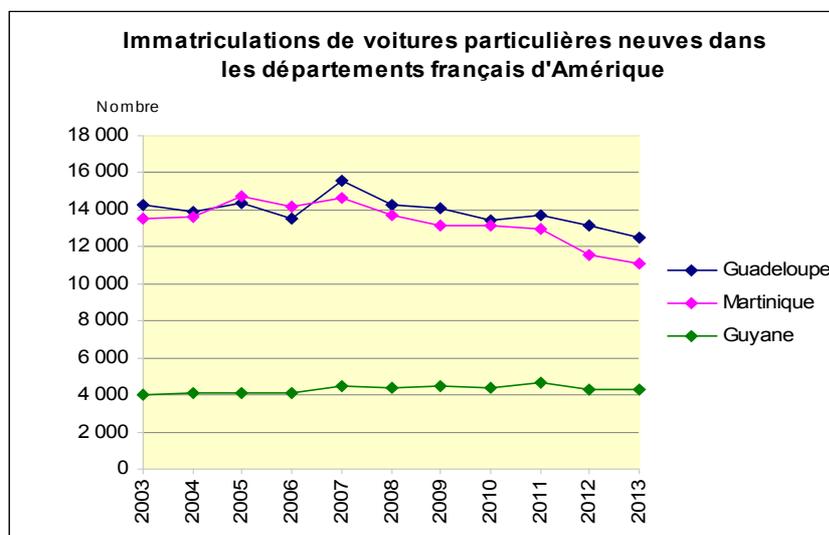
Immatriculations de véhicules neufs en Guadeloupe – année 2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Autobus et autocar	34	54	51	29	19	67	50	44	34	13	18	38,5%
Camionnettes					3 166	3 067	2 591	2 313	2 510	2 167	2 161	-0,3%
Camions	2 613	2 581	2 848	2 879	96	125	97	72	70	43	46	7,0%
Cyclomoteurs	nd	1 186	981	801	-18,3%							
Divers agricoles	nd	20	nd	17								
Motocycles, Tricycles, quadricycles à moteur	738	742	561	591	817	1 008	1 110	897	759	784	585	-25,4%
Remorques	nd	nd	nd	nd	nd	nd	8	74	71	102	120	17,6%
Semi-remorques	nd	nd	nd	nd	nd	nd	60	35	24	18	22	22,2%
Tracteurs agricoles	nd	72	61	52	31	-40,4%						
Tracteurs routiers	25	20	36	22	33	39	52	21	10	8	16	100,0%
VASP	43	37	33	52	35	54	54	56	41	46	49	6,5%
Voitures particulières	14 264	13 926	14 359	13 562	15 539	14 295	14 084	13 459	13 686	13 140	12 453	-5,2%
Voiturettes	nd	62	72	83	70	-15,7%						
Totaux Guadeloupe	17 717	17 360	17 888	17 135	19 705	18 655	18 106	17 105	18 544	17 437	16 389	-6,0%

Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

Baisse des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves

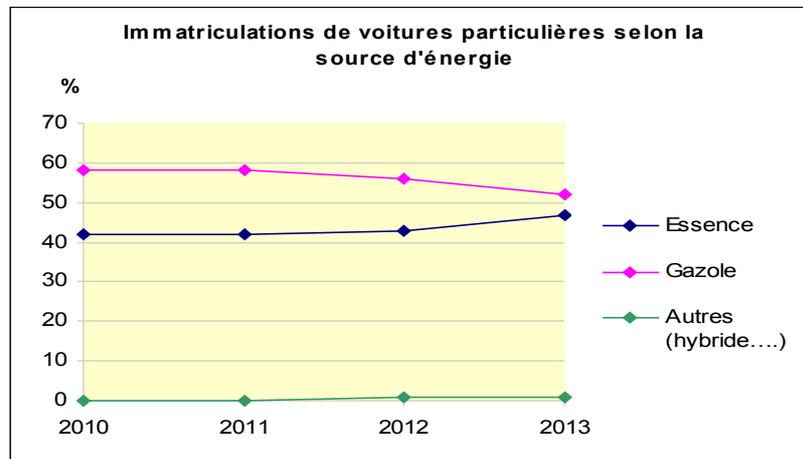
Les ventes de voitures particulières neuves sont en repli aux Antilles depuis 2007. Sur les six dernières années, la Guadeloupe a enregistré une baisse de 20 % d'immatriculations neuves. Cette baisse est toutefois moindre qu'en Martinique (-24 %) et plus élevée qu'en Guyane (-4 %). Toutefois en Guyane, elles se sont stabilisées entre 2007 et 2010.



Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

1 Hors îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Les immatriculations de voitures équipées de motorisation diesel étaient jusqu'en 2012 privilégiées par les Guadeloupéens. Le désintérêt pour les modèles diesel (-3,7 points entre 2012 et 2013), lié en partie à l'entrée en vigueur prochaine de deux dispositifs visant à alourdir la fiscalité sur le gazole² a profité aux véhicules essence (+3,3 points) et aux véhicules hybrides et électriques (+0,5 point), même si la faiblesse du nombre d'immatriculations ne permet pas encore de conclure formellement sur la tendance de l'évolution de ce segment de motorisation.

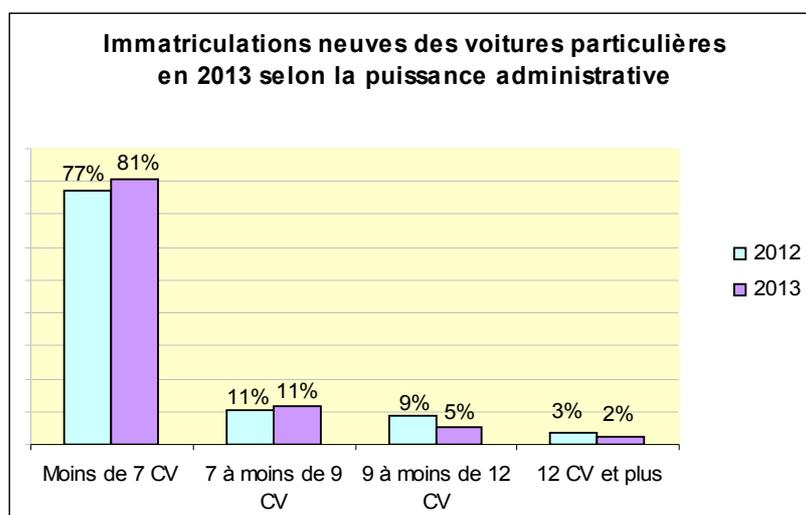


Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les ventes de voitures d'origine française ont chuté de 7 % entre 2012 et 2013 alors que les étrangères n'ont subi que 2 % de baisse pour cette même période. En 2013, les voitures d'origine étrangère représentent 63 % des ventes. Elles restent toujours la préférence des acheteurs guadeloupéens.

Quel que soit le type de motorisation, les ventes de voitures particulières de moins de 7 CV prédominent. En 2013, elles représentaient 81 %, soit une augmentation de 3,9 points par rapport à 2012.

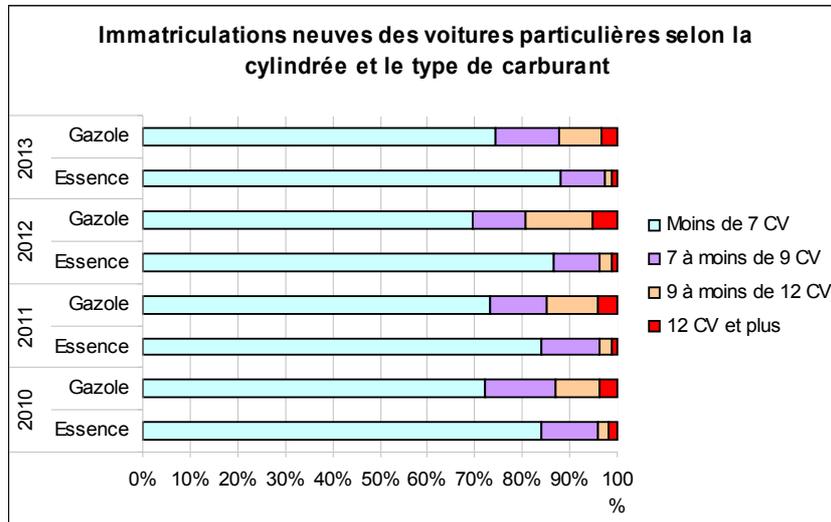
Entre les années 2012 et 2013, les immatriculations de voitures particulières neuves de puissance administrative 9 à moins de 12 CV ont fortement baissé (-43 %) suivies de près par les 12 CV et plus (-35 %). Les années 2005 à 2008 ont connu une hausse importante des immatriculations des véhicules neufs de forte cylindrée. L'année 2007 a été la plus marquée par l'achat de ces véhicules (731 voitures contre 288 en 2013).



Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

2 Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) sur le gazole et la mise en œuvre de la taxe carbone.

Pour 2013, les véhicules neufs à essence, de moins de 7 CV, représentent 88 % des ventes de la totalité des véhicules à essence. Depuis 2011, les immatriculations de voitures particulières neuves de puissance administrative de moins de 7 CV et à motorisation gazole ont chuté de 16 %, soit une baisse de 911 véhicules sur trois ans. A contrario, l'achat de voitures neuves à essence pour le même type de cylindrée a augmenté de 5 % sur la même période.

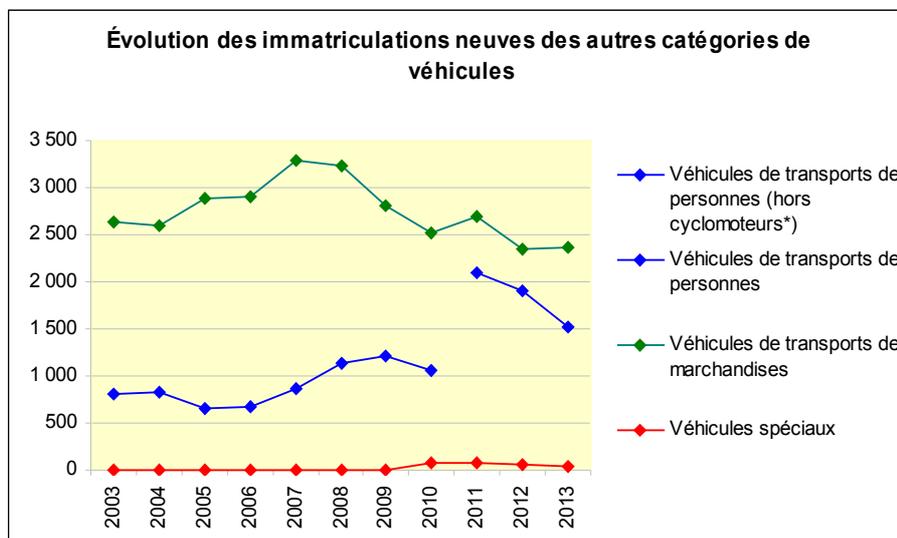


Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

Les statistiques d'immatriculations distinguent douze types de véhicules hors voitures particulières qui ont été regroupés en trois catégories : les véhicules de transports de personnes, de transports de marchandises et les véhicules spéciaux.

Après une hausse entre 2010 et 2011 des immatriculations de véhicules de transports de personnes et des véhicules de transports de marchandises et une stabilité pour les véhicules spéciaux, les ventes pour chacune de ces catégories connaissent respectivement depuis les trois dernières années une baisse de 27,2 %, 11,9 % et 40,7 %. La rupture de l'évolution des véhicules de transports de personnes est due à la prise en compte des cyclomoteurs à partir de 2011.



Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010
 * Les cyclomoteurs sont pris en compte depuis 2011 dans le RSVERO.

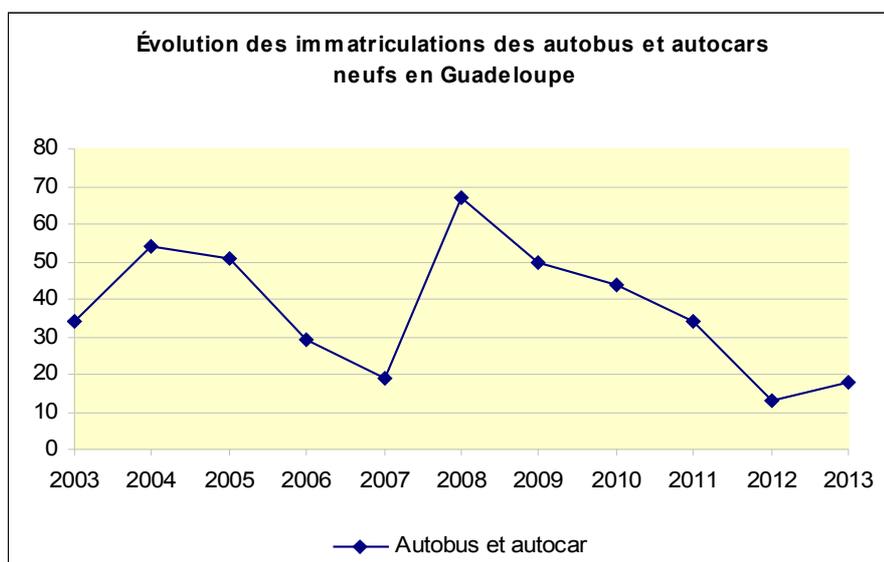
Les ventes de deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) baissent 21 % entre 2012 et 2013 alors que les immatriculations d'autobus et d'autocars ont connu une dynamique avec 38 % sur cette même période.

Entre 2012 et 2013, la catégorie des véhicules de transports de personnes a régressé de 20 %.

Véhicules de transports de personnes	2012	2013	Evolution en %
Autobus et autocar	13	18	38%
VASP	46	49	7%
Motocycles	784	585	-25%
Voiturettes	83	70	-16%
Cyclomoteurs	981	801	-18%

Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

L'évolution des immatriculations des bus et cars neufs montre l'existence de cycles d'environ cinq ans (2004-2008) et (2008-2012), correspondant aux échéances des marchés et DSP publics : c'est au moment du renouvellement des contrats que les entreprises investissent dans un nouveau matériel qu'elles amortissent sur la durée du marché.



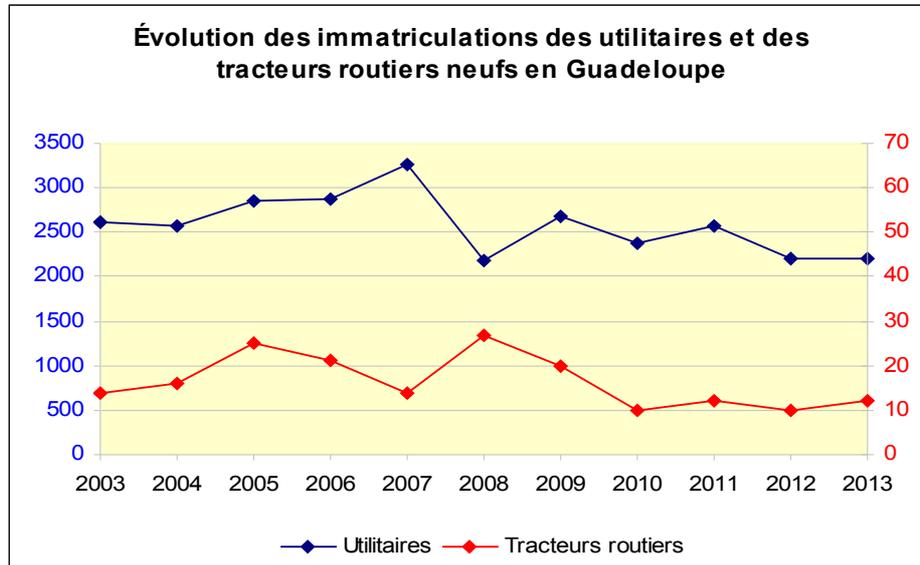
Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

Les immatriculations de véhicules destinées aux transports de marchandises ont progressé entre 2012 et 2013 de seulement 1 %. Entre ces deux années, la vente des tracteurs routiers a doublé.

Véhicules de transports de marchandises	2012	2013	Evolution en %
Camionnettes	2 167	2161	0%
Camions	43	46	7%
Tracteurs routiers	8	16	100%
Remorques	102	120	18%
Semi-remorques	18	22	22%

Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Depuis 2006, les immatriculations de véhicules utilitaires et des tracteurs routiers neufs croissent, avant un coup d'arrêt porté par la crise de 2009. Pour les camionnettes et camions, l'érosion qui avait été moins marquée, semble se stabiliser avec un niveau d'immatriculation cependant inférieur de 15 % soit 400 unités de moins qu'en 2003. Pour les tracteurs routiers, la chute a été plus sévère, mais 2013 montre un net rebond qui sera sans doute à confirmer sur 2014.



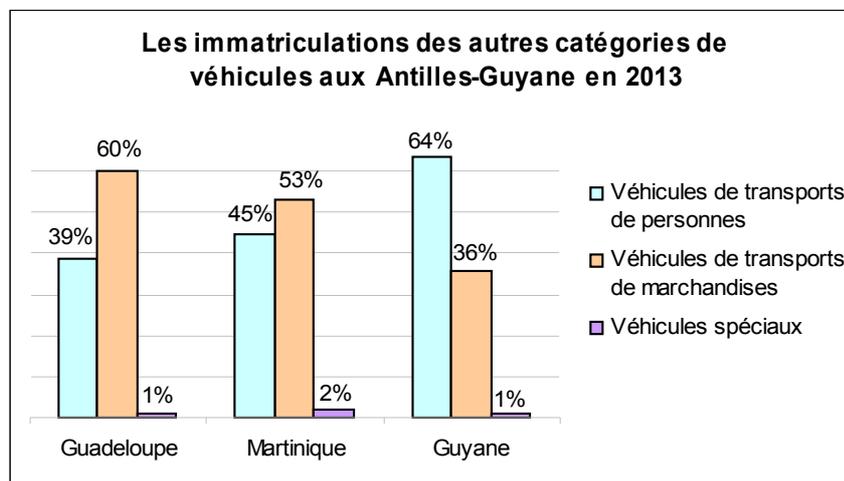
Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

Les ventes de véhicules spéciaux ont diminué de 8 % entre 2012 et 2013. Les tracteurs agricoles reculent régulièrement d'année en année, affichant plus de 50 % de diminution en seulement quatre années, passant de 72 immatriculations annuelles à 31.

Véhicules spéciaux	2012	2013	Evolution en %
Tracteurs agricoles	52	31	-40%
Divers agricoles	0	17	-

Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

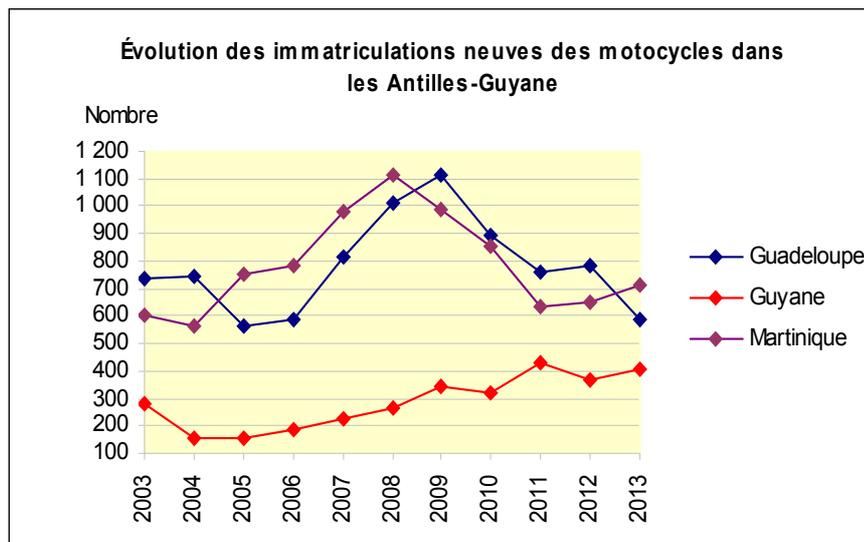
De fortes disparités apparaissent aux Antilles-Guyane sur les immatriculations des autres catégories de véhicules neufs en 2013. Alors que les ventes de véhicules de transports de personnes prédominent en Guyane avec 64 %, en Guadeloupe, ce sont surtout les ventes de véhicules de transports de marchandises qui ont été privilégiées (60 %). Quant à la Martinique, les achats de véhicules de transports de personnes et les véhicules de transports de marchandises sont quasi équilibrés. Des trois départements français d'Amérique, la Martinique a enregistré le plus de véhicules spéciaux (2%).



Source : SoeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Entre 2011 et 2013, les immatriculations neuves de motos en Guadeloupe ont chuté de 23 % après une croissance progressive entre 2006 et 2009. Elles représentent 4 % de l'ensemble des véhicules neufs.

Les ventes des motos en Guyane augmentent continuellement depuis ces neuf dernières années (+158,9%). En Martinique, elles sont repartiées à la hausse depuis 2011 (+13 %). A contrario, la Guadeloupe a vu les immatriculations baisser depuis 2009 de 47 % malgré la très légère reprise en 2012. Entre 2012 et 2013, elle a perdu près de 199 motos.



Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010

Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Champ

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- de l'administration civile de l'État ;
- militaires ;
- en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (certificats provisoires en attente de formalités).

Les différents genres de véhicules distingués sont : les voitures particulières, les voiturettes, les motocycles, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.

Définitions

Voiture particulière et commerciale : véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égale au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiture particulière de marque française : sont considérées ici comme étant de marque française, les voitures particulières conçues, fabriquées et commercialisées par les constructeurs automobiles français. Les voitures particulières des constructeurs automobiles étrangers appartenant à des groupes français sont considérées comme étant de marque étrangère (Dacia constructeur automobile roumain, filiale du groupe Renault).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur) : cyclomoteur carrossé à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicule à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle : cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette) : véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque routière (ou remorque lourde) : véhicule d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP) : véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures ménagères, camping-cars, véhicules de dépannage, fourgons blindés, fourgons funéraires, grues routières, véhicule d'incendie, véhicules magasins, véhicules de travaux de voirie.....)

Autobus et autocar : véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger) : véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion : véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque : véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier : véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole : véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Divers agricole (autre que tracteur) : véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, cueilleur-épanouilleur³...) ou appareil remorqué (charrue, récolteuse-chargeuse de canne à sucre, pulvérisateur,...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

3 Machine agricole permettant de récolter le maïs en épis dépouillés de leurs spathes.

Pour en savoir plus sur les immatriculations nationales de véhicules routiers :
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/immatriculations.html>

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Coordination
observatoires et statistiques

Chemin des Bougainvilliers
Cité Guillard
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 35 60
Télécopie : 0590 99 35 65

Directeur de publication : Daniel Nicolas
Rédacteur : Patricia Quetier
Patricia.quetier@developpement-durable.gouv.fr
Graphisme : Freddy Lemoux

DEAL 2014

